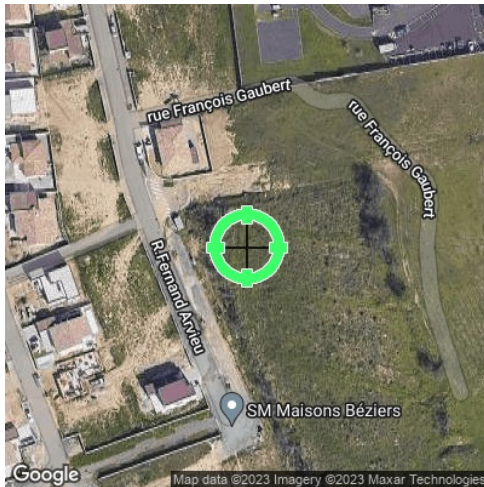


Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement
et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



| | |
|-----------------------------------|--|
| Réalisé en commande* par | Media Immo |
| Pour le compte de | OSTAL DIAG |
| Numéro de dossier | SNC Perles d'O |
| Date de réalisation | 22/02/2023 |
| Localisation du bien | 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS |
| Section cadastrale | DM 334, DM 335, DM 336 |
| Altitude | 61.82m |
| Données GPS | Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482 |
| Désignation du vendeur | SNC Perles d'O |
| Désignation de l'acquéreur | |

* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **OSTAL DIAG** soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

| Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible | | EXPOSÉ | - |
|---|--|------------------------|------------|
| Commune à potentiel radon de niveau 3 | | NON EXPOSÉ | - |
| Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols | | NON EXPOSÉ | - |
| PPRn | Inondation | Approuvé le 16/06/2010 | NON EXPOSÉ |
| PPRn | Inondation par ruissellement et coulée de boue | Approuvé le 16/06/2010 | NON EXPOSÉ |
| PPRn | Mouvement de terrain | Approuvé le 16/06/2010 | NON EXPOSÉ |
| PPRn | Mouvement de terrain Affaissements et effondrements | Approuvé le 16/06/2010 | NON EXPOSÉ |
| PPRn | Mouvement de terrain Argile | Approuvé | EXPOSÉ |
| PPRn | Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs | Approuvé | NON EXPOSÉ |
| PPRn | Mouvement de terrain Glissement de terrain | Approuvé | EXPOSÉ |
| PPRt | Effet de Surpression | Approuvé le 03/08/2015 | NON EXPOSÉ |
| PPRt | Effet Thermique | Approuvé le 03/08/2015 | NON EXPOSÉ |
| PPRt | Effet Thermique | Approuvé le 06/03/2013 | NON EXPOSÉ |
| PPRt | Effet Toxique | Approuvé le 03/08/2015 | NON EXPOSÉ |
| PPRt | Effet Toxique | Approuvé le 06/03/2013 | NON EXPOSÉ |
| INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE | | | |
| - | Mouvement de terrain | Informatif (2) | NON EXPOSÉ |
| - | Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) | Informatif (2) | EXPOSÉ |

(1) **Information Propriétaire** : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés.

(Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

(2) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement
et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° 2006/01/363 & DDTM34-2015-09-05311 du 01/02/2006 mis à jour le 17/09/2015

Adresse de l'immeuble : 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS
Cadastre : DM 334, DM 335, DM 336

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date _____
1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres _____
inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date _____
3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain autres _____
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
> L'immeuble est situé en zone de prescription 6 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard d'une zone exposée au recul du trait de côte

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte NC* à l'horizon de 30 ans à un horizon entre 30 et 100 ans non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation, Carte Inondation par ruissellement et coulée de boue, Carte Mouvement de terrain, Carte Mouvement de terrain Affaissements et effondrements, Carte Mouvement de terrain Argile, Carte Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs, Carte Mouvement de terrain Glissement de terrain, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Effet Toxique

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : SNC Perles d'O
Acquéreur : _____
Date : 22/02/2023 Fin de validité : 22/08/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hérault
Adresse de l'immeuble : 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS
En date du : 22/02/2023

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe | Date de début | Date de Fin | Publication | JO | Indemnisé |
|--|---------------|-------------|-------------|------------|-----------|
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 18/11/1982 | 19/11/1982 | |
| Inondations et coulées de boue | 13/10/1986 | 17/10/1986 | 27/01/1987 | 14/02/1987 | |
| Inondations et coulées de boue | 02/10/1987 | 05/10/1987 | 25/01/1988 | 20/02/1988 | |
| Inondations et coulées de boue | 09/10/1987 | 10/10/1987 | 25/01/1988 | 20/02/1988 | |
| Inondations et coulées de boue | 02/12/1987 | 05/12/1987 | 16/02/1988 | 23/02/1988 | |
| Inondations et coulées de boue | 26/09/1992 | 30/09/1992 | 04/02/1993 | 27/02/1993 | |
| Inondations et coulées de boue | 28/10/1993 | 03/11/1993 | 08/03/1994 | 24/03/1994 | |
| Inondations et coulées de boue | 17/10/1994 | 28/10/1994 | 21/11/1994 | 25/11/1994 | |
| Inondations et coulées de boue | 04/11/1994 | 06/11/1994 | 21/11/1994 | 25/11/1994 | |
| Inondations et coulées de boue | 15/12/1995 | 18/12/1995 | 02/02/1996 | 03/02/1996 | |
| Inondations et coulées de boue | 28/01/1996 | 30/01/1996 | 02/02/1996 | 03/02/1996 | |
| Inondations et coulées de boue | 04/12/1996 | 08/12/1996 | 12/05/1997 | 25/05/1997 | |
| Inondations et coulées de boue | 16/12/1997 | 19/12/1997 | 02/02/1998 | 18/02/1998 | |
| Inondations et coulées de boue | 30/10/2002 | 31/10/2002 | 29/07/2003 | 02/08/2003 | |
| Mouvements de terrain | 25/04/2012 | 15/11/2012 | 29/07/2013 | 02/08/2013 | |
| Inondations et coulées de boue | 29/09/2014 | 30/09/2014 | 04/11/2014 | 07/11/2014 | |
| Inondations et coulées de boue | 27/11/2014 | 30/11/2014 | 10/12/2014 | 11/12/2014 | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/04/2016 | 31/12/2016 | 27/12/2017 | 16/02/2018 | |
| Inondations et coulées de boue | 12/10/2016 | 14/10/2016 | 20/12/2016 | 27/01/2017 | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/01/2018 | 31/03/2018 | 17/09/2019 | 26/10/2019 | |
| Inondations et coulées de boue | 15/10/2018 | 15/10/2018 | 19/03/2019 | 07/04/2019 | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2019 | 30/09/2019 | 29/04/2020 | 12/06/2020 | |
| Inondations et coulées de boue | 22/10/2019 | 23/10/2019 | 30/10/2019 | 31/10/2019 | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2021 | 31/12/2021 | 18/10/2022 | 29/10/2022 | |
| Inondations et coulées de boue | 11/03/2022 | 13/03/2022 | 08/07/2022 | 22/07/2022 | |
| | | | | | |

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SNC Perles d'O

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Hérault

Commune : BEZIERS

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

Parcelles : DM 334, DM 335, DM 336

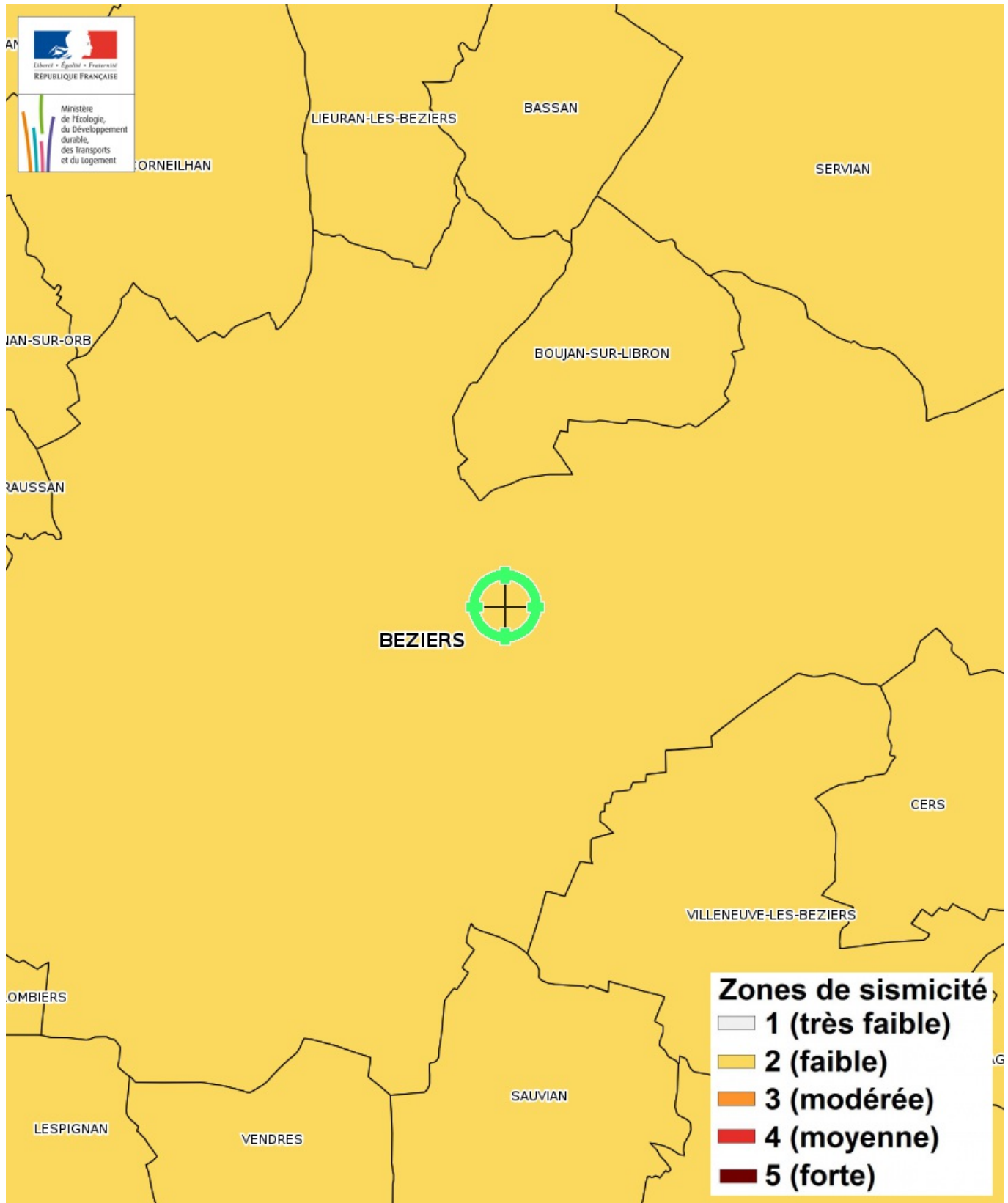


Zonage réglementaire sur la Sismicité

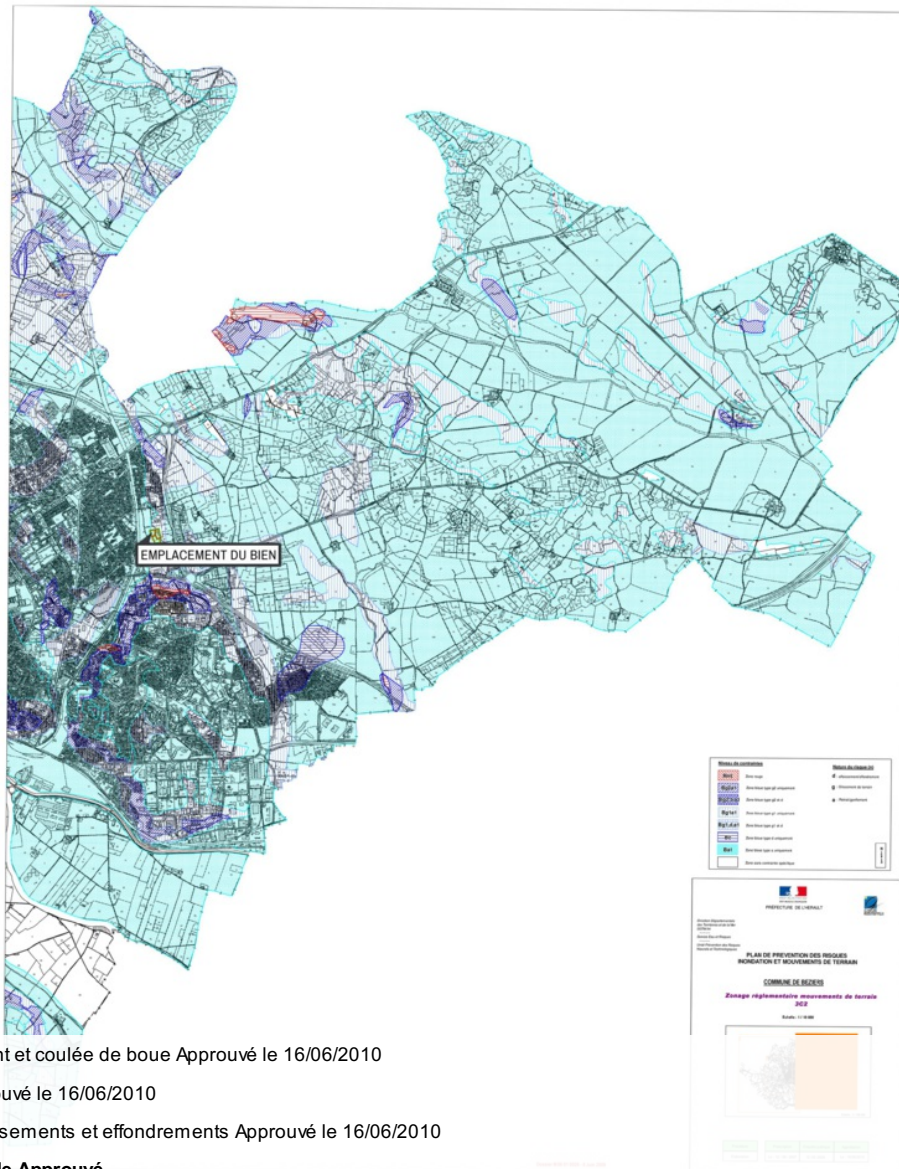
Département : Hérault

Commune : BEZIERS

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible



Carte Multirisques



- Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 16/06/2010
- Mouvement de terrain Approuvé le 16/06/2010
- Mouvement de terrain Affaisements et effondrements Approuvé le 16/06/2010
- Mouvement de terrain Argile Approuvé**
- Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Approuvé
- Mouvement de terrain Glissement de terrain Approuvé**

- NON EXPOSÉ
- NON EXPOSÉ
- NON EXPOSÉ
- EXPOSÉ**
- NON EXPOSÉ
- EXPOSÉ**

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

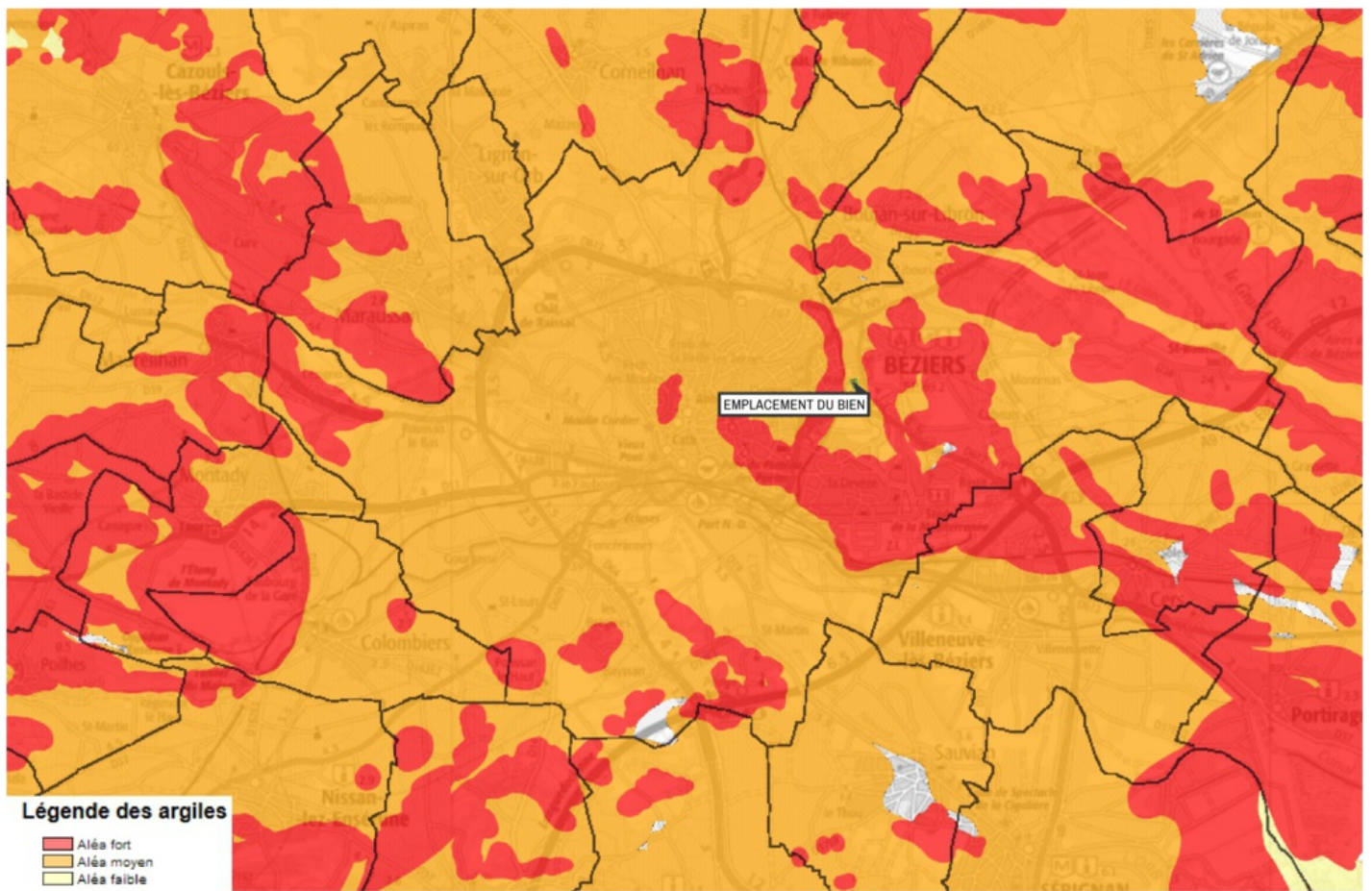


| Niveau de contraintes | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| | Rm1 Zone rouge |
| | Bg2a1 Zone bleue type g2 et a |
| | Bg2d,a1 Zone bleue type g2 et d et a |
| | Bg1a1 Zone bleue type g1 et a |
| | Bg1,d,a1 Zone bleue type g1 et d et a |
| | Bd Zone bleue type d uniquement |
| | Ba1 Zone bleue type a uniquement |
| | Zone sans contrainte spécifique |

| Nature du risque (n) | |
|----------------------|--|
| d | affaissement/effondrement |
| g | glissement de terrain |
| a | Retrait/gonflement |
| Rm1, Rm1f, Rm2, Rm3 | Glissement de terrain, éboulement et coulées de boues/mouvement de terrain |

Carte

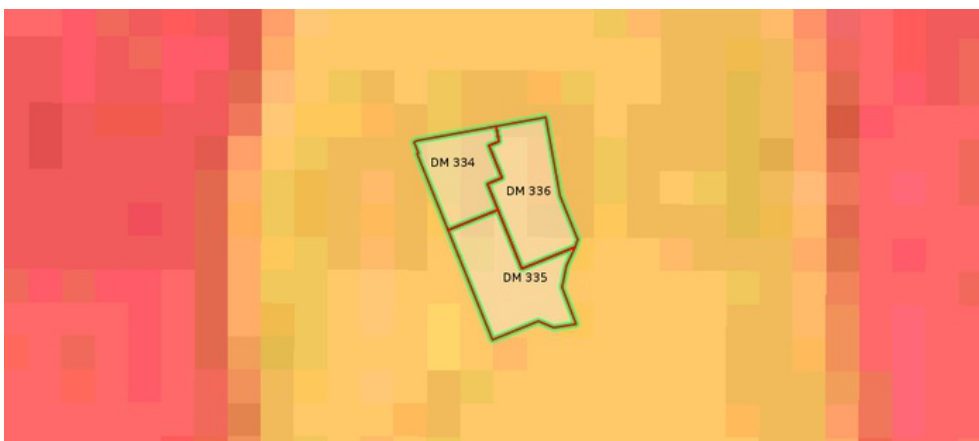
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

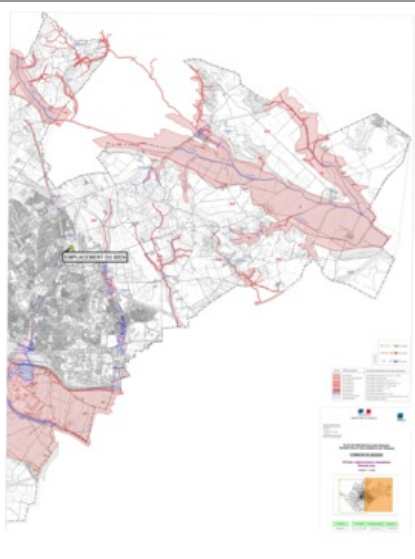
- **Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- **Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- **Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

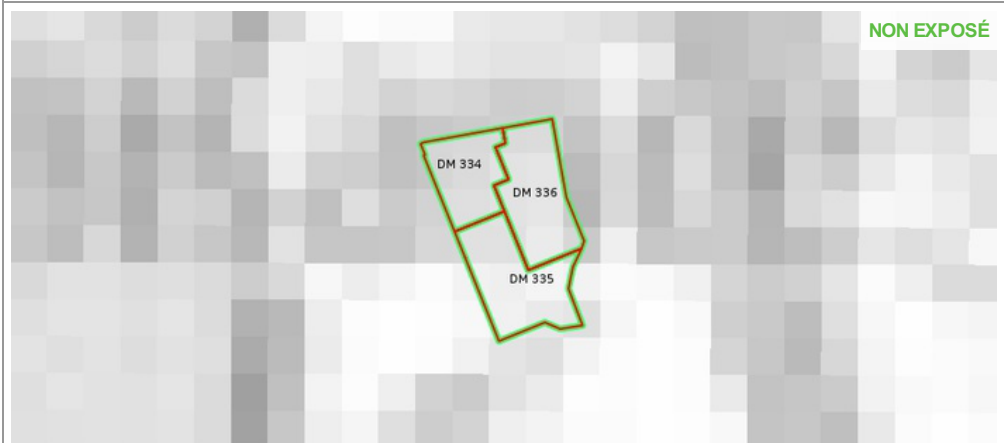
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



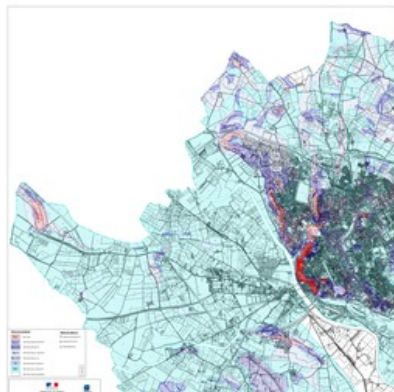
Inondation Approuvé le 16/06/2010

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Informatif

NON EXPOSÉ



Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 16/06/2010
Mouvement de terrain Approuvé le 16/06/2010
Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Approuvé le 16/06/2010
Mouvement de terrain Argile Approuvé
Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Approuvé
Mouvement de terrain Glissement de terrain Approuvé

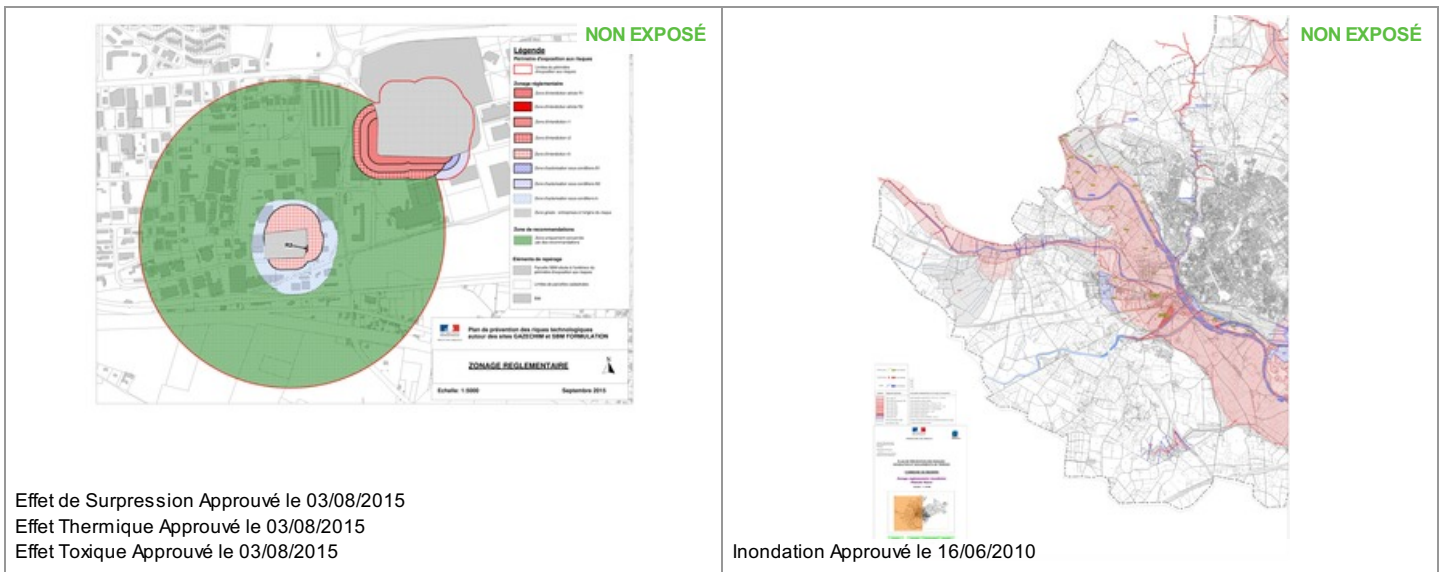


NON EXPOSÉ

Effet Thermique Approuvé le 06/03/2013
Effet Toxique Approuvé le 06/03/2013

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Fiche d'information Sismicité



M'informer sur les séismes



Des séismes se produisent régulièrement en France, tant sur le territoire métropolitain que dans les départements d'outre-mer.

Si la majorité des séismes qui sont recensés en France sont relativement faibles, plusieurs tremblements de terre provoquant des dégâts aux constructions se sont produits ces dernières années, dont les plus marquants sont les séismes d'Annecy et Saint-Paul de Fenouillet en 1996, le séisme du Teil en 2019. Ce dernier a rappelé que le risque de voir des bâtiments endommagés, voire s'effondrer, à cause des tremblements de terre est bien réel.

En 1909 à Lambesc, et en 1967 à Arette, les séismes ont fait des victimes à cause de l'effondrement des maisons.

Des traces de séismes encore plus forts mais beaucoup plus anciens ont aussi été relevées par les géologues et par l'examen de documents historiques.

Aléa Sismique

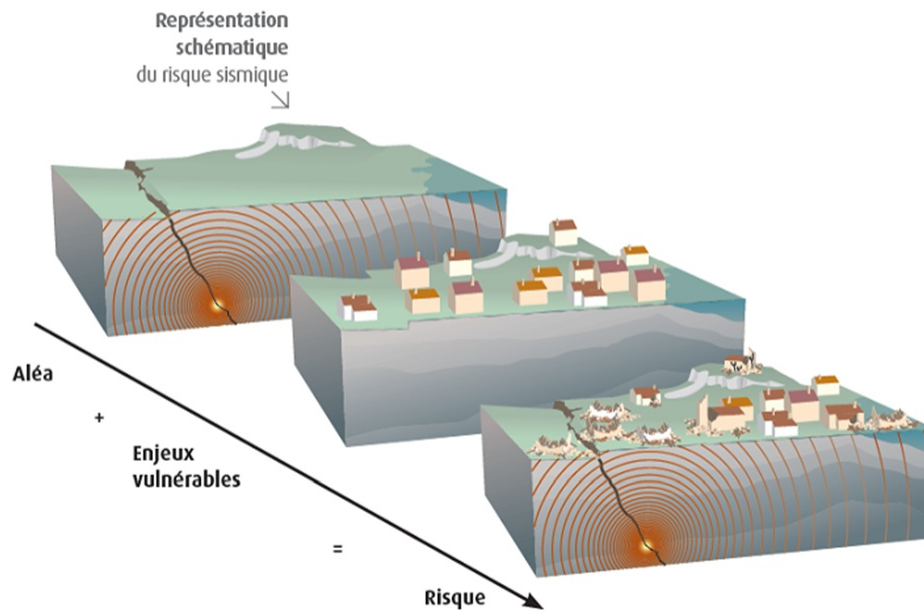
L'aléa sismique est la possibilité, pour un site donné, d'être exposé à des secousses telluriques de caractéristiques données (exprimées en général par des paramètres tels que l'accélération, l'intensité, le spectre de réponse...).

L'aléa sismique peut être évalué par une méthode déterministe ou probabiliste ; dans le premier cas, les caractéristiques sont celles d'un événement réel, éventuellement assorties d'une marge de sécurité (séisme le fort connu historiquement par exemple).

Dans l'approche probabiliste, l'ensemble des données permettant l'estimation de l'aléa sont examinées dans un cadre statistique, et l'aléa est alors exprimé comme une probabilité de dépasser un niveau fixé.

Annexes

Fiche d'information Sismicité



Evaluation de l'aléa

L'évaluation de l'aléa sismique doit prendre en compte l'ensemble des connaissances disponibles sur le phénomène et ses causes, sur la plus longue période de temps possible, car les séismes sont des événements peu fréquents en France.

L'occurrence d'un séisme à un endroit dépend à la fois de mécanismes régionaux (tectonique, géologie) à grande échelle, et de spécificité locales (relief configuration et nature du sol, sensibilité aux phénomènes induits).

L'aléa est donc usuellement découpé en une composante régionale et une spécificité locale.

Annexes

Fiche d'information Sismicité

Aléa régional

L'aléa régional recouvre la caractérisation de l'agression sismique au rocher affleurant en surface, résultant de l'activation de sources sismique et de la propagation des ondes de la source à la cible.

L'analyse de l'aléa régional nécessite deux étapes :

- L'identification des sources sismiques
- Le calcul du mouvement vibratoire en surface

L'identification des sources sismiques consiste à localiser les failles actives et à évaluer leur potentiel sismogénique en termes de magnitude ou d'intensité des séismes susceptibles d'être générés par ces failles, leur profondeur focale et leur récurrence. En se basant sur des données géologiques et sismiques, ce travail aboutit à la définition d'un zonage sismotectonique découpant la région considérée en zones homogènes dans lesquelles la probabilité d'occurrence d'un séisme de caractéristiques données est estimée équivalente en tout point ;

Concernant le calcul du mouvement vibratoire en surface par l'application d'une loi d'atténuation aux sources potentielles identifiées dans le zonage sismotectonique, on distingue principalement deux approches d'évaluation d'aléa régional :

- L'approche déterministe dans laquelle le mouvement du sol est estimé à partir d'un séisme de référence, de caractéristiques connues. Ce séisme de référence correspond à un séisme dont l'occurrence est avérée par les données historiques (témoignages) ou instrumentales (enregistrement des stations);
- L'approche probabiliste consiste à calculer en tout point du territoire le niveau d'accélération du sol susceptible d'être atteint ou dépassé pour une période de temps donnée, en tenant compte de l'ensemble des données disponibles, historiques ou instrumentales, en y associant des lois de récurrence.

Aléa local

L'évaluation de l'aléa local permet de prendre en compte les modifications de la vibration sismique par les conditions géologiques et topographiques locales, les effets de site.

Elle permet également de définir des zones dans lesquelles des effets induits (mouvements de terrain, liquéfaction des sols) sont susceptibles d'être provoqués par un séisme.

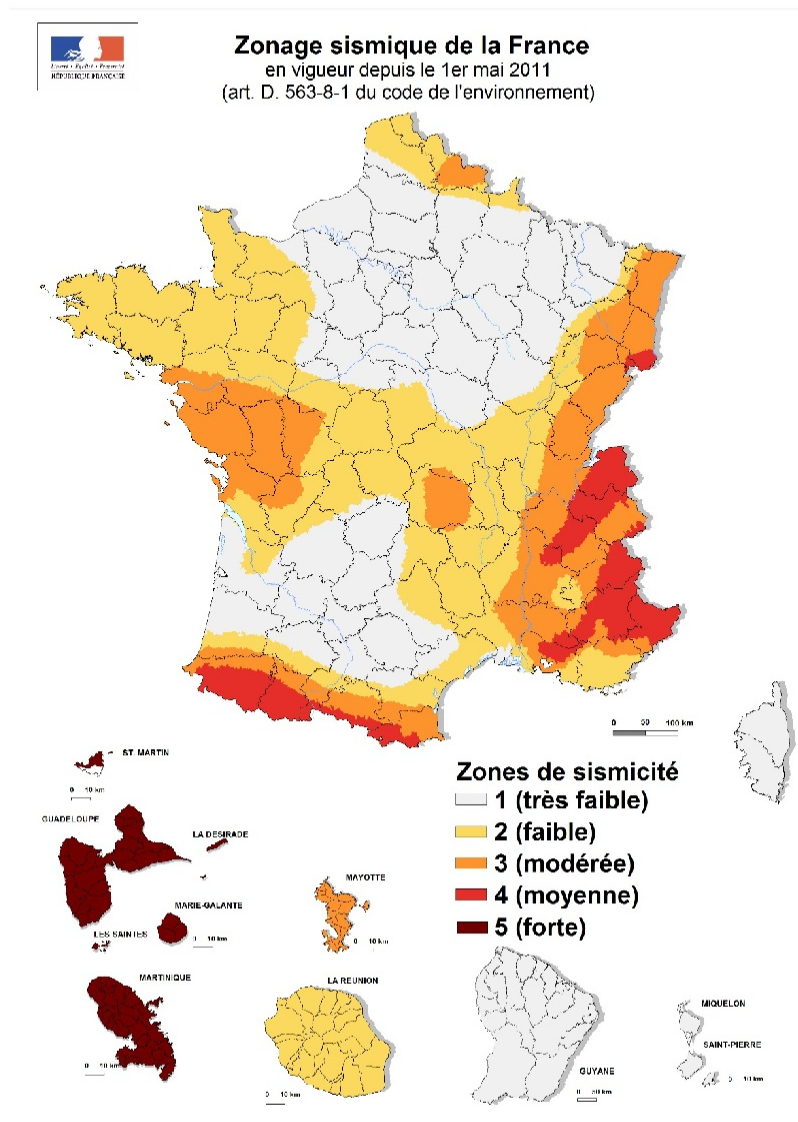
À l'échelle d'une commune, ce travail permet d'aboutir à un micro-zonage sismique, délimitant les zones dans lesquelles les amplifications du mouvement du sol sont identiques.

Annexes

Fiche d'information Sismicité

Carte du zonage réglementaire

La sismicité ne se répartit pas de manière uniforme sur le territoire, en conséquence, les dispositions à prendre en compte pour construire peuvent varier en fonction des régions. La réglementation s'appuie en France sur une **carte de l'aléa sismique réalisée à l'échelle nationale**. Elle est traduite au niveau réglementaire par un **zonage sismique**, qui donne pour chaque commune son niveau d'exposition.



Annexes

Fiche d'information Sismicité

Ce zonage, et les niveaux d'accélération du sol qui en découlent pour la conception des ouvrages, concernent les bâtiments et ouvrages construits pour accueillir des occupants, pour remplir des fonctions socio-économiques ou qui sont utilisés en cas de crise. Les bâtiments à « risque normal » sont classés par catégories d'importance dont le croisement avec la zone de sismicité dans laquelle ils se trouvent déterminent les dispositions parasismiques à respecter.

Les progrès scientifiques en matière d'évaluation de l'aléa sismique, ainsi que l'évolution des normes de construction parasismique à l'échelle européenne (Eurocode 8), ont conduit à une révision de ce zonage et à l'harmonisation des normes à l'échelle européenne. Le zonage repose sur une évaluation dite probabiliste de l'aléa sismique. Elle consiste à estimer le mouvement sismique susceptible d'être atteint ou dépassé en fonction d'une probabilité fixée pendant une période de temps donnée.

Le nouveau zonage sismique de la France pour le bâti dit à « risque normal » est entré en vigueur avec l'arrêté du 22 octobre 2010 « relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite à risque normal » et aux décrets n°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français. Ce zonage découpe le territoire français en 5 zones de sismicité (très faible, faible, modérée, moyenne, forte). Dans les zones 2 à 5, les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ». Cela concerne environ 21 000 communes.

En complément, les arrêtés du 24 janvier 2011 et du 15 février 2018 fixent les règles parasismiques applicables à certaines installations classées en se fondant sur ce nouveau zonage sismique de la France. Les installations nucléaires relèvent une réglementation spécifique appelée RFS 2001-01.

Cartes du microzonage des Antilles

Cette partie s'adresse aux professionnels du dimensionnement des constructions et ouvrages (bureaux d'étude, ingénieur structure, etc ...)

Un microzonage sismique constitue un outil d'aide à la prise en compte du risque sismique dans l'aménagement du territoire et la construction. Cette étude locale vient en complément de la réglementation parasismique nationale. L'objet de l'étude est de cartographier les zones de réponses sismiques homogène, permettant de dimensionner au mieux les ouvrages en tenant compte de l'aléa sismique local.

L'arrêté du 22 octobre 2010 a été modifié pour permettre l'utilisation des résultats des microzonages sismiques pour dimensionner les constructions sur les communes et collectivités suivantes :

- Pour la Guadeloupe : Lamentin, Petit-Bourg, Goyave, Capesterre Belle-Eau, Trois-Rivières, Abymes, Morne à l'Eau, Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule ;
- Pour la Martinique : Rivière-salée, Trois-Ilets, Le François, Trinité, Vauclin, Robert ;
- La collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les cartographies du microzonage sismique ainsi que les paramètres du spectre de réponse élastique par zone lithologique sont disponibles via le lien ci-dessous :

<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/seismes/alea-et-risque-sismique>

Annexes

Arrêtés



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE EAU, RISQUES ET NATURE
Unité Prévention des Risques
Naturels et Technologiques

Arrêté n°DDTM34-2015-09-05311 portant Information des Acquéreurs et Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologique majeurs

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

COMMUNE DE BEZIERS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la liste des communes de l'Hérault où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-01-1463 du 03 août 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour des sites GAZECHIM et SBM Formulation sur les communes de BEZIERS et de VILLENEUVE-LES-BEZIERS,

Considérant qu'il convient de modifier le dossier communal d'information.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et des risques technologiques pris en compte,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer. (Note de présentation, carte de zonage réglementaire et règlement)

DDTM 34 - Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h30
Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier - CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02

Annexes

Arrêtés

Ce dossier est librement consultable en préfecture, en sous-préfectures et en mairie.
Il est accessible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault à l'adresse :
<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/L-information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-I.A.L>

ARTICLE 2 :

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 :

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier d'information est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie. Mention de l'arrêté et des modalités et de sa consultation sera annexé dans un journal diffusé dans le département

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 5:

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, la directrice départementale des territoires et de la mer et le maire de la commune de BEZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17 septembre 2015
La Directrice Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Hérault et par délégation,
Le Chef du Service Eau, Risques et Nature


Guy LESCOILE

Annexes

Arrêtés



PREFET DE L'HERAULT

ARRETE n° 2012-01-044

**relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et articles R 125-23 à R 125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

L'obligation d'information prévue aux paragraphes I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2:

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées.

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 3 :

L'obligation d'information prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien dont la liste est consultable en préfecture, sous-préfectures, mairies concernées et sur le site <http://prim.net/> rubrique « ma commune face aux risques majeurs ».

ARTICLE 4 :

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 5 :

Un exemplaire du présent arrêté accompagné de la liste des communes mentionnées à l'article 1er est adressé aux maires des communes concernées et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il fera l'objet d'un avis de publication dans un journal local.
Il sera consultable sur le site Internet de la préfecture <http://www.herault.pref.gouv.fr/>.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

ARTICLE 7 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, les chefs de services régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 09 JAN. 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet,
Directeur de Cabinet

Nicolas HONORE

Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DE L'HERAULT

Annexe à l'arrêté préfectoral N°2012-01-044 en date du **09 JAN. 2012**
 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
 sur les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de location écrit, ou promesse de vente ou acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier

| N° Insee | Communes |
|----------|-------------------|
| 34001 | ABELHAN |
| 34002 | ADISSAN |
| 34003 | AGDE |
| 34004 | AGEL |
| 34005 | AGONES |
| 34006 | AIGNE |
| 34007 | AIGUES-VIVES |
| 34008 | LES AIRES |
| 34009 | ALIGNAN-DU-VENT |
| 34010 | ANIANE |
| 34011 | ARBORAS |
| 34012 | ARGELLIER |
| 34013 | ASPIRAN |
| 34014 | ASSAS |
| 34015 | ASSIGNAN |
| 34016 | AUMELAS |
| 34017 | AUMES |
| 34018 | AUTIGNAC |
| 34019 | AVENE |
| 34020 | AZILLANET |
| 34021 | BABEAU BOULDOUX |
| 34022 | BAILLARGUES |
| 34023 | BALARUC-LES-BAINS |
| 34024 | BALARUC-LE-VIEUX |
| 34025 | BASSAN |
| 34026 | BEAUFORT |
| 34027 | BEAULIEU |
| 34028 | BEDARIEUX |
| 34029 | BELARGA |
| 34030 | BERLOU |
| 34031 | BESSAN |
| 34032 | BEZIERS |
| 34033 | BOISSERON |

Annexes

Arrêtés



PRÉFECTURE DE L'HERAULT

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
DDTM 34

Service Eau et Risques

Unité Prévention des Risques
Naturels et Technologiques

ARRÊTÉ n° 2010-XIV-053

portant approbation du plan de prévention des risques naturels d'inondation et mouvement de terrain de la commune de BEZIERS

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'honneur

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 562-1 à L.562-9 et R 562-1 à R 562-10 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels,

VU l'arrêté préfectoral n°2007/01/1925 du 12 septembre 2007 prescrivant l'établissement du plan de prévention des risques d'inondation et de mouvements de terrains sur le territoire de la commune,

VU l'arrêté préfectoral n°2009-XIV-059 du 12 mars 2009 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation et de mouvements de terrains de la commune,

VU le rapport avec avis favorable de la commission d'enquête en date du 30 juin 2009,

VU les délibérations du Conseil Municipal de la commune en date des 23 février 2009 et 25 janvier 2010 et notamment l'avis favorable de la délibération du 25 janvier 2010,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Général de l'Hérault,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Régional Languedoc-Roussillon,

VU l'avis réputé favorable de la Chambre d'Agriculture de l' Hérault,

VU l'avis réputé favorable du Centre Régional de la Propriété Forestière,

VU le rapport de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer tirant le bilan de la concertation,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél : 04 67 20 50 00 - fax : 04 67 15 68 00
520, allée Henri II de Montmorency - CS 60 556
34 064 Montpellier cedex 02

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation et de Mouvements de Terrains de la commune de BEZIERS.

ARTICLE 2 : Le dossier comprend

- un rapport de présentation,
- un règlement.
- des documents graphiques,
- des annexes

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux

- de la Mairie de BEZIERS,
- de la Préfecture du département de l'HERAULT,
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à Montpellier.

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sénateur Maire de la Commune de BEZIERS,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer,
- Monsieur le Délégué aux Risques Majeurs.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de BEZIERS pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'HERAULT, la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer, le maire de BEZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le **16 JUIN 2010**

Le Préfet,



Claude BALAND

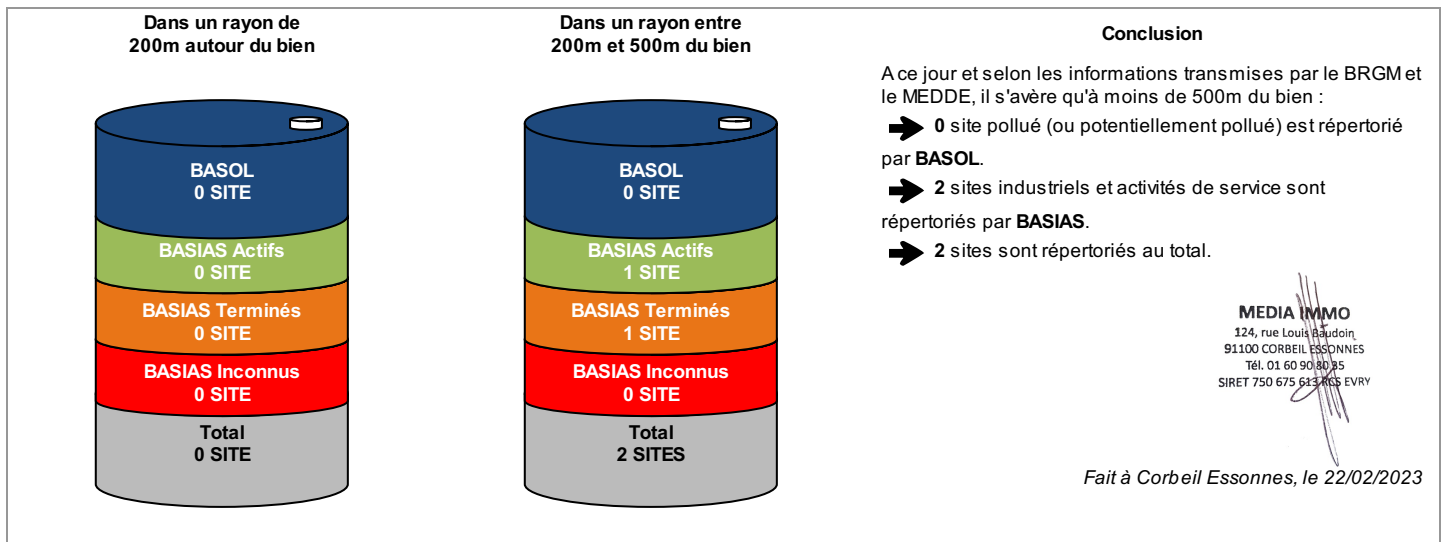
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



| | |
|----------------------------------|----------------|
| Réalisé en commande** par | Media Immo |
| Pour le compte de | OSTAL DIAG |
| Numéro de dossier | SNC Perles d'O |
| Date de réalisation | 22/02/2023 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Localisation du bien | 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS |
| Section cadastrale | DM 334, DM 335, DM 336 |
| Altitude | 61.82m |
| Données GPS | Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482 |

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Désignation du vendeur | SNC Perles d'O |
| Désignation de l'acquéreur | |



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Qui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de **Secteurs d'Information sur les Sols**, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'ERP.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOLs** pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels et Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- ⊕ Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos ● ■ et ■.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

| Repère | Nom | Activité des sites situés à moins de 200m | Adresse | Distance (Environ) |
|--------------------------------|-----|---|---------|--------------------|
| Aucun résultat à moins de 200m | | | | |

| Repère | Nom | Activité des sites situés de 200m à 500m | Adresse | Distance (Environ) |
|-----------|-------------------------|---|-----------------------------------|--------------------|
| C1 | SOCIETE DELOR PHILIPPE | Garages, ateliers, mécanique et soudure | Claris (Rue Pierre), 4 BEZIERS | 381 m |
| D1 | CARROSSERIE DEDIEU PAUL | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | Durand (Rue Pierre), 2 BEZIERS | 444 m |

| Nom | Activité des sites non localisés | Adresse |
|---|--|---|
| SOCIETE LIGNON PIERRE | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | BEZIERS |
| SOCIETE LIGNON PIERRE | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | RN 112 d'Agde à Toulouse BEZIERS |
| LIENART ET CIE | Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...) | RN 112 d'Agde à Toulouse BEZIERS |
| SOCIETE MAS FRANÇOIS | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | Montpellier (Ancien chemin de) BEZIERS |
| SOCIETE CAMBON PIERRE | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | RN 9 de Paris à Perpignan BEZIERS |
| SOCIETE CAUMON GUILLAUME | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | BEZIERS |
| SOCIETE PALLOT PIERRE | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | Enceinte de la gare de Béziers BEZIERS |
| NEL AINÉ ET CIE | Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z) | Quartier de Perdiginer BEZIERS |
| SOCIETE FABRE ANTOINE | Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation | Belfort (Avenue de), 99 à 103 BEZIERS |
| SARL CARRIERES DE GALIBERTE ANC. SOCIETE DES GRANDS TRAVAUX DU BITERROIS (SGTB) | Construction | BEZIERS |
| MINES DE BITUME ET D'ASPHALTE DU CENTRE STÉ | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | RN 113 BEZIERS |
| SOCIETE RIGAIL JEAN | Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z | BEZIERS |
| STATION DU PONT NEUF Station DYNEFF | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | Colonel d'Ornaux (Avenue du), 1-5 BEZIERS |
| SOCIETE PAGES LUCIEN | Garages, ateliers, mécanique et soudure | Quai Port Notre-Dame (Rue) , 25, 27, 36, 37 BEZIERS |
| SOCIETE BERGER JEAN | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | RN 112 (entre les Pk 19, 810 et 19, 880) BEZIERS |
| SOFEB SOCIETE FRANÇAISE D'ÉLECTRO- BÉTON | Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...) | Murviel (Route de), 56 BEZIERS |
| TUILERIE CENTRALE DU MIDI | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | BEZIERS |
| TUILERIE FONTVIELLE | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | BEZIERS |
| SOCIETE ROUCAIROL JEAN-PIERRE | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | RD 10 BEZIERS |
| SOCIETE ANDRIEU ELISABETH | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie) | BEZIERS |
| SOCIETE FABREGAT | Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) | BEZIERS |
| SOCIETE QUEREL PIERRE | Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) | BEZIERS |
| SOCIETE CAMBESCURE PIERRE | Fonderie | RN 9, au dessus du faubourg Terre Blanche BEZIERS |
| PETROLES SHELL BERRE STÉ | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | ZUP de La Devèze BEZIERS |
| GUICHARD-FERRACHON ET CIE, ETS ECONOMIQUE DU CASINO | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | BEZIERS |
| UNION GLE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | Marseillan (Chemin de) BEZIERS |
| SOCIETE DEMON PIERRE | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) | Marseillan (Route de) BEZIERS |
| DANJARD SARL | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | RN 9 BEZIERS 34500 BEZIERS |

| Nom | Activité des sites non localisés | Adresse |
|-------------------------------------|--|--|
| INTERFUEL SUCCÈDE À STATION DU MIDI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | RN 112 BEZIERS |
| SOCIETE SOULIE MIQUEL | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | Faubourg du Font ou du Pont BEZIERS |
| SOCIETE DAUMASSAND EDOUARD | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | Machine Hydraulique (Rue de la) BEZIERS |
| PRODUITS GAL STÉ | Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums | BEZIERS |
| SOCIETE CARALLER ERNEST | Chaudronnerie, tonnellerie | Font Neuve (Cour de la) BEZIERS |
| SOCIETE SPAGNOLO GÉRARD | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) | BEZIERS |

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



| | |
|-----------------------------------|--|
| Réalisé en commande** par | Media Immo |
| Pour le compte de | OSTAL DIAG |
| Numéro de dossier | SNC Perles d'O |
| Date de réalisation | 22/02/2023 |
| Localisation du bien | 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS |
| Section cadastrale | DM 334, DM 335, DM 336 |
| Altitude | 61.82m |
| Données GPS | Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482 |
| Désignation du vendeur | SNC Perles d'O |
| Désignation de l'acquéreur | |

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

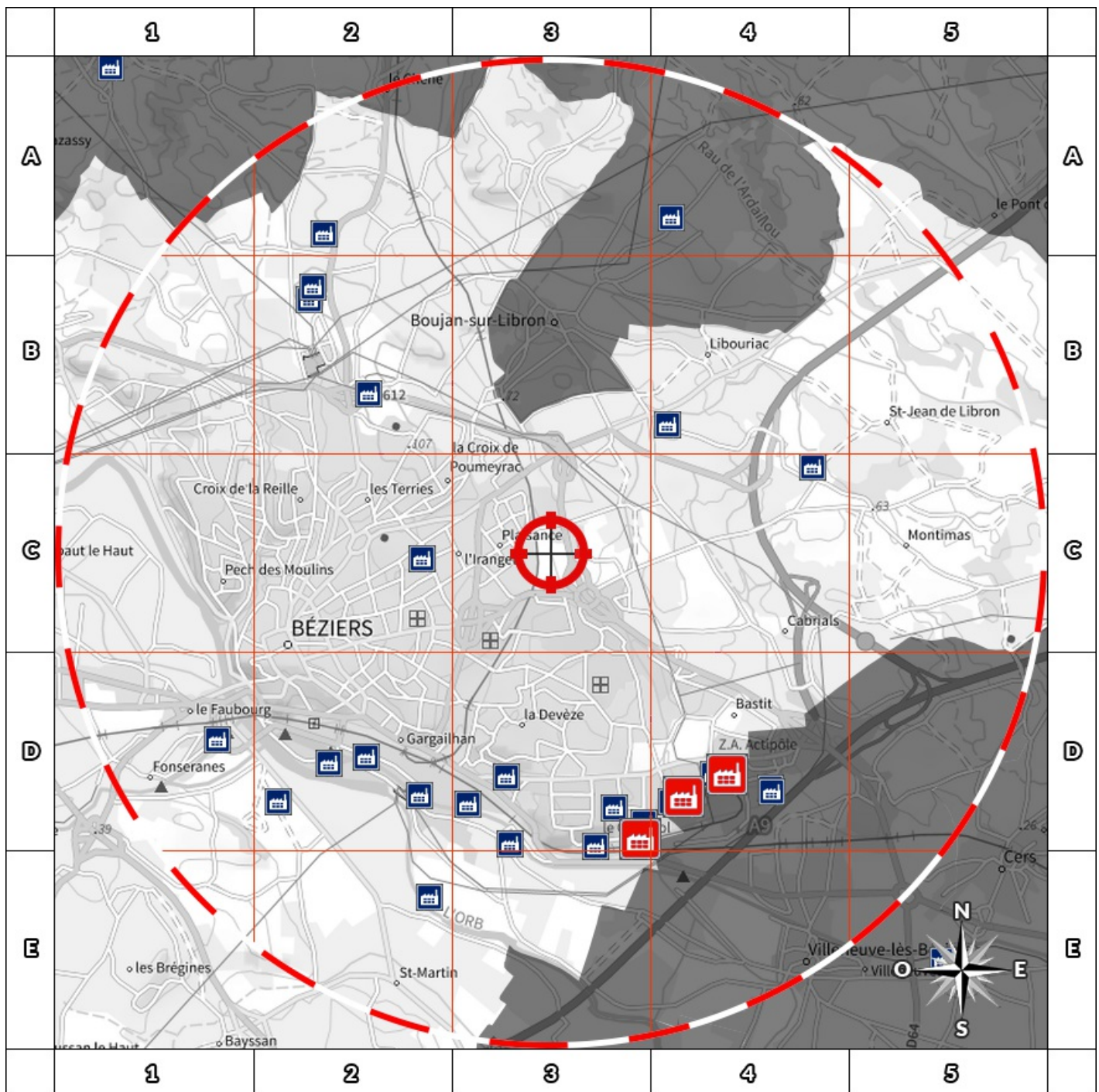
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de BEZIERS



- | | |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |








Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de BEZIERS

| Repère | Situation | Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|----------------------|---|---|-------------------------|---------------------------|
| ICPE situées à moins de 5000m du bien | | | | | |
|  | Centre de la commune | CASTEL FRERES | ZI DU CAPISCOL AVENUE JEAN FOUCAULT 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | Communauté d'agglom Béziers Méditerranée | ZAE de Mercorent Route de Bédarieux 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | CHROMENIC | ZI du Capiscol 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | CAMERON | Plaine St Pierre BP 482 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | SOBAT | ZI du Capiscol 13-15 rue Martin Luther King 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | SRA SAVAC | 21 rue Joliot Curie Zone Industrielle du Capiscol 34515 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | OUI |
|  | Valeur Initiale | PAGES Gérard | chemin rural 61 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | PLACOPLATRE | Avenue Joseph Lazare 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | OUI |
|  | Valeur Initiale | CFF RECYCLING PURFER Béziers | ZI La Devèze 14, rue Martin Luther King 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | MECANIC SUD INDUSTRIE | ZI du Capiscol Rue Charles Nicolle - CS 644 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Centre de la commune | BRAULT Holding | Zone d'activité de Mercorent 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Adresse Postale | EUREC SUD | Parc d'activités de Béziers Ouest 543 rue de la Verrerie 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | FREEMAN INDUSTRIE (ex ACV) | Route de Villeneuve 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Centre de la commune | Communauté d'agglom Béziers Méditerranée | ZI du Capiscol Parcelles IL n° 47 et 48 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | SMN | Zac de Mercorent Route de Bédarieux 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | Société des Ets CASTILLE | lieu-dit 'La Galiberte' 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | Communauté d'agglom Béziers Méditerranée | Centre de Stockage de St-Jean de Libron Bureau de l'Environnement 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | OUI |
|  | Coordonnées Précises | GHM (GRANDES HUILLERIES MEDIACO) | Rue Paul Langevin BP 3098 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | OUI |
|  | Coordonnées Précises | GALVADOC (SOCIETE NOUVELLE) | ZI du Capiscol 16 rue André Blondel 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | COVED | gare SNCF avenue Joseph Lazare 34500 BEZIERS | En cessation d'activité | Non Seveso |
| | | | | INCONNU | NON |
|  | Centre de la commune | MALTHA GLASS RECYCLING FRANCE | ZAC de la Courtade 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Centre de la commune | Blanchisserie Interhospitalier O hérault | 2 rue Valentin Haüy BP 740 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Valeur Initiale | VOIES NAVIGABLES DE FRANCE | Avenue du Prado Pont Rouge 34500 BEZIERS | En cessation d'activité | Non Seveso |
| | | | | INCONNU | NON |
|  | Valeur Initiale | JA NEGOCES (exPUZZLE AUTO) | ancienne route de Bédarieux 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Valeur Initiale | LARMANDE Roger (site BEZIERS) | rue de la Daubinnelle plateau de l'avenir 34500 BEZIERS | En cessation d'activité | Non Seveso |
| | | | | INCONNU | NON |

| Repère | Situation | Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|----------------------|---|---|------------------------|---------------------------|
| ICPE situées à moins de 5000m du bien | | | | | |
|  | Centre de la commune | SA LES DOMAINES VIRGINIE | ROUTE DE NARBONNE CS 650 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Centre de la commune | SA DOMAINE LA CHEVALIERE | ROUTE DE MURVIEL 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Coordonnées Précises | Com. d'Agglomération Béziers-Méditerranée | Station d'épuration - Plaine Saint Pierre Chemin rural n° 96 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Centre de la commune | PITCH PROMOTION | Logiparc La Méridienne ZAC de la Méridienne 34536 BEZIERS | En construction | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | ANGIBAUD & SPECIALITES | Route Alphonse Beau de Rochas - ZAC de Mer BP 33 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | GAZECHIM | ZI du Capiscol 27 rue Martin Luther King 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Seveso Seuil Haut |
| | | | | Autorisation | OUI |
|  | Coordonnées Précises | SBM Formulation (ex CMPA) | avenue Jean Foucault / ZI du Capiscol 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Seveso Seuil Haut |
| | | | | Autorisation | OUI |

| Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|---|---|-------------------------|---------------------------|
| ICPE situées à plus de 5000m du bien | | | |
| Etablissements CASTILLE | lieu-dit 'La Galiberte' 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | Autorisation | NON |
| ATEMAX FRANCE | ROUTE DE MARAUSSAN 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | Autorisation | NON |
| Carrière de BAYSSAN | lieu-dit 'Garrigue du Roy' 34500 BEZIERS | En cessation d'activité | Non Seveso |
| | | INCONNU | NON |
| LIDL | Lieu-dit 'La Courtade' ZAC Béziers Ouest - Route de Maureilhan 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | Enregistrement | NON |
| OI Manufacturing France | ZA Béziers Ouest rue du Jéroboam 34500 BEZIERS | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | Autorisation | OUI |
| S.C.R. Société Chimique de la Route | Sur Carrières de la Galiberte 34500 BEZIERS | En cessation d'activité | Non Seveso |
| | | Autorisation | NON |

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



| | |
|-----------------------------------|--|
| Réalisé en commande* par | Media Immo |
| Pour le compte de | OSTAL DIAG |
| Numéro de dossier | SNC Perles d'O |
| Date de réalisation | 22/02/2023 |
| Localisation du bien | 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS |
| Section cadastrale | DM 334, DM 335, DM 336 |
| Altitude | 61.82m |
| Données GPS | Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482 |
| Désignation du vendeur | SNC Perles d'O |
| Désignation de l'acquéreur | |

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

| | |
|------------|------------------------|
| Non exposé | DM 334, DM 335, DM 336 |
|------------|------------------------|

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° _____ du _____ mis à jour le _____

| | |
|--|---|
| Adresse de l'immeuble 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS | Cadastre DM 334, DM 335, DM 336 |
|--|---|

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome : _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome : _____

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
zone B ²
zone C ³
zone D ⁴

forte
forte
modérée

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de BEZIERS

Vendeur - Acquéreur

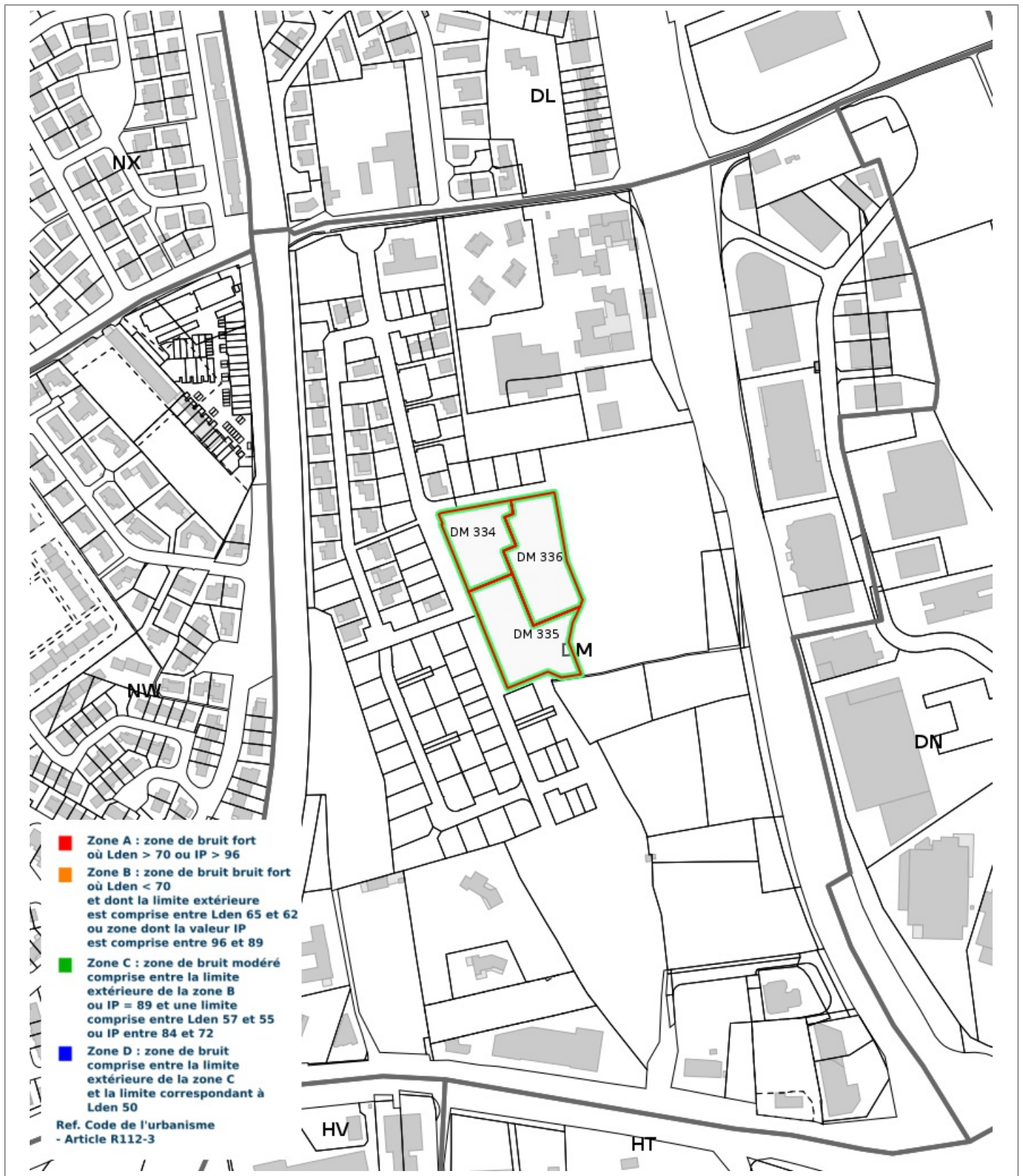
| | | | |
|-----------|----------------|-----------------|------------|
| Vendeur | SNC Perles d'O | | |
| Acquéreur | | | |
| Date | 22/02/2023 | Fin de validité | 22/08/2023 |

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.ere-pro.com>
© 2023 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES | ZONE A | ZONE B | ZONE C | ZONE D |
|--|---|--------|--|--------|
| Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit | | | | |
| Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone | dans les secteurs déjà urbanisés | | | |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole | dans les secteurs déjà urbanisés | | | |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique | s'ils ne peuvent être localisés ailleurs | | | |
| Constructions à usage industriel, commercial et agricole | s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente | | | |
| Equipements publics ou collectifs | s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes | | | |
| Maisons d'habitation individuelles non groupées | | | si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil | |
| Immeubles collectifs à usage d'habitation | | | | |
| Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs | | | | |

| HABITAT EXISTANT | ZONE A | ZONE B | ZONE C | ZONE D |
|---|--|--------|---|--------|
| Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes | sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances | | | |
| Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants | | | si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores | |

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT | | |
|---|--------------------------|--------------|
| autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique | autorisé sous conditions | Non autorisé |

© DGAC 2004